LE CANARI CLUB CAMBRESIEN a le plaisir de vous annoncer, que nous organiserons notre Concours cette année du 28 octobre 2025 au 2 novembre 2025.

Tributaire des locations de Salle par la Mairie de Cambrai, nous présentons nos excuses aux éleveurs de devoir pour la seconde année délocaliser notre concours, il aura lieu à SOLESMES 59730, Salle Gérard Carlier, rue de l'Ermite.

Devant l'engouement rencontré par l'élevage des perruches ondulées de couleur ou de posture et avec la participation de Monsieur Jean PEELMAN, Vice-Président de la section technique POC de l'A.F.O., nous proposons aux éleveurs concernés un jugement, un classement et un PRIX SPECIAL ONDULEES, comme nous l'organisons depuis 2021.

A ce titre, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du règlement

Personne à prévenir : BUISSET PHILIPPE – 9 Rue Mozart 59720 LOUVROIL

Tél : 06.81.71.95.39 - Mail : philippe.buisset343@orange.fr

Nous vous attendons nombreux afin de partager avec nous le bonheur de participer à un concours, et de rencontrer à nouveaux nos amis éleveurs.

Amicalement

Pour le Canari Club Cambrésien

Le Président

Philippe Buisset

REGLEMENT

Article 1 participation

Pourra participer au concours tout éleveur de toute fédération.

Seuls pourront concourir les oiseaux munis de bagues fermées au n° de souche de l'éleveur.

Chaque éleveur ayant participé à un concours international devra fournir un certificat vétérinaire datant de moins de 10 jours.

Article 2 Inscription

L'éleveur devra transmettre un bulletin de préinscription lisiblement remplies avant le 20 Septembre 2025 (date butoir pour la demande aux DDPP extérieurs au département du Nord), après cette date l'éleveur se chargera de la demande et présentera son attestation lors de l'enlogement.

Un exemplaire des feuilles d'enlogement (modèle joint) sera à transmettre au plus tard le 20 octobre 2025. Les éleveurs ayant envoyé leur feuille d'enlogement seront prioritaires à l'arrivée de leurs oiseaux , les modifications sont toujours possibles jusqu'au moment de l'enlogement.

Article 3 Organisation du Concours

L'enlogement des oiseaux se fera le mercredi 29 octobre 2025 de 10 h à 19 h

Le Jugement le jeudi 30 octobre 2025 par des juges français.

Remise des prix le dimanche 2 novembre 2025 à 14 h.

Ouverture au Public le VENDREDI 31 octobre 2025 de 14 h à 18 h

SAMEDI 1 Novembre 2025 de 9 h à 18 h

DIMANCHE 2 Novembre 2025 de 9 h à 12 h Entrée gratuite

Délogement autorisé et encadré à la suite de la remise des prix et selon l'éloignement de chacun (la bourse puis le concours).

Article 4 Enlogement

Les oiseaux seront amenés dans des cages concours, pourvues de nourriture pour 48 h, tout oiseau qui n'aura pas été reconnu en bonne santé, ne pourra participer au concours.

Conformément à la loi un service vétérinaire sera assuré.

Pour les oiseaux « IFAP » faire une étiquette supplémentaire avec le numéro d'inscription « IFAP »
ex : F2145001UOFJ5705

Article 5 Inscription

Les droits d'engagement seront de 2 € par oiseau en individuel, 4 € pour un duo ou couple et à 8 € pour un stam et seront réglés le jour de l'enlogement.

Le palmarès sera envoyé par mail gratuitement (adresse mail lisible)

Un droit d'inscription de 3 € sera dû par éleveur (frais de fonctionnement)

Article 6 Jugement

Les classes de concours des oiseaux seront celles de l'UOF de 2025 /2026, sauf changement postérieur à ce règlement.

Un minimum de points sera exigé dans toutes les catégories pour être lauréat

Individuel Champion	90 points	Duo ou couple 180 points	Stam 360 points
2ème	89 points	178 points	356 points
3ème	89 points	178 points	356 points,

Si un stam ou duo ou couple doit être dissocié suite à un accident mortalité ou autre les oiseaux restants seront jugés individuellement

Pendant la durée du jugement aucune personne étrangère à l'organisation ne sera admise dans la salle de concours, et les décisions des juges seront sans appels.

Article 7 Récompenses

Cinq grand prix d'élevage sur 7 oiseaux seront décernés.

Canari Couleur, Canari posture, Exotique bec droit, Psittacidés et Perruches ondulées (si 3 éleveurs minimum par section) les récompenses (trophées ou médailles et récompenses) ne pourront être cumulées,

Article 8 Bourse

Une bourse sera organisée, en parallèle au concours, et une feuille d'enlogement bourse vous sera réclamée ainsi qu'un prélèvement de 10 % sera effectué sur la vente. Un chèque vous sera envoyé la semaine suivante.

L'enlogement des oiseaux sera fera le mercredi 29 octobre 2025 de 10 à 19 h et le vendredi 31 octobre 2025 de 10 h à 12h ou le samedi 1 novembre de de 8 h à 9 h, les oiseaux pourront être logés par deux maximum en cages de concours et munis de bagues fermées au stam de l'éleveur.

Les oiseaux participants au concours pourront participer à la bourse, à condition de remplir une feuille d'enlogement bourse correspondante à ces oiseaux, accompagnée des attestations IFAP pour les oiseaux concernés.

Les coordonnées de l'éleveur cédant des oiseaux seront transmises à l'acquéreur, un certificat de cession sera donné à l'acquéreur, l'organisation décline toute responsabilité dans la cession des oiseaux, un registre de vente sera établi.

Seules les personnes désignées par le responsable de la bourse seront autorisés à manipuler les cages et les oiseaux qui leur seront confiés (concours et bourse).

Toute personne ayant fait l'acquisition d'un oiseau ne pourra accéder avec son achat à la salle d'exposition.

Ne pourront participer à la bourse que les éleveurs exposants , la vente se fera sous la responsabilité du club et le nombre d'oiseaux ne pourra être supérieur au double d'oiseaux présentés au concours.

Fermeture de la bourse le dimanche 2 novembre 2025 à 12 h.

Article 9

Le canari Club Cambrésien ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes.

Article 10

Pour tous les cas non prévus au présent règlement le Président en concertation avec le Responsable Concours ou le Responsable de la Bourse seront les seuls qualifiés pour prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

ArtIcle 11

La participation au concours engage l'acceptation de l'éleveur au règlement.

Le bureau et les membres du Canari Club Cambrésien, souhaitent de bons résultats à tous les éleveurs et les remercient de leur participation à notre manifestation.

Signature (mention lu et approuvé le…)